

Mini-Val mai 2022



2991, chemin Saint-Léon, Val-Racine (Québec) G0Y 1E1
819 657-4790 info@val-racine.com www.municipalite.val-racine.qc.ca



Nettoyage des fossés en mai 2021
(Photo : Angèle Rivest)

AGENDA MAI-JUIN 2022

8 mai	Fête des Mères
13 mai	Réunion du Comité Les Dynamiques
14 mai	Nettoyage des fossés (à partir de 9 h)
19 mai	Dépouillement des ventes aux plus offrant : 14 h (voir page 2)
23 mai	Journée des Patriotes : le bureau municipal sera fermé
30 mai	Collecte des gros rebuts
7 juin	Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h dans la salle du Conseil. Le public est admissible.

SOMMAIRE

Consultation et rencontre avec la population (4 juin).....	p. 2
Ventes au plus offrant	p. 2
Campagne d'embellissement de notre milieu immédiat.....	p. 2
Collecte des encombrants (30 mai).....	p. 3
Adhésion de Val-Racine à l'entente sur l'accès abordable aux lacs Mégantic et aux Araignées	p. 3
Une demande du Guide de par l'icite.....	p. 4
Offre d'emploi du Mini-Compostelle	p. 4
Des nouvelles de la Réserve internationale de ciel étoilé	p. 4
Festival Saint-Zénon-de-Piopolis	p. 4
Semaine québécoise des personnes handicapées (1er au 7 juin) ..	p. 4

INFORMATIONS MUNICIPALES

Samedi le 4 juin, toute la population de Val-Racine sera invitée à participer à une importante activité de rencontre et de consultation. Cet échange amical entre nos résidents, résidentes, locataires, propriétaires de commerces, de chalets et de terrains ainsi que leurs enfants, permettra de renouer des liens après deux années de relatif isolement dû à la Covid-19.

La municipalité en profitera pour vous présenter ses différents comités. Elle aimerait de plus connaître vos besoins afin d'aider la municipalité à mieux orienter ses choix pour l'avenir.

RÉSERVEZ DONC LA DATE DU 4 JUIN À VOTRE AGENDA ET SUIVEZ LES INFORMATIONS À VENIR!

VENTES AU PLUS OFFRANT

þ



Photos : Angèle Rivest

La municipalité de Val-Racine se départit de son système de chauffage au bois incluant :

- ⇒ une fournaise Pacific Western 2002, avec une nouvelle soudure effectuée sur son réservoir en 2013. La fournaise peut brûler des bûches de 56 po à 62 po, pèse 2600 livres et est vendue sans garantie;
- ⇒ env. 5 cordes de bûches de bois franc de **4 pieds de long et de 8 à 10 po de diamètre** (indiquez votre prix à la corde et le nombre de cordes désiré);
- ⇒ les matériaux de l'abri servant à l'entreposage du bois (vendus séparément) : þ
 - a) tôle du toit
 - b) poteaux en bois (pour bois d'allumage)
 - c) planches en bois (pour bois d'allumage).

Pour faire suite à notre annonce parue sur Facebook dernièrement, nous prolongeons notre appel de soumissions, vous laissant ainsi jusqu'au **jeudi 19 mai à 14 h** pour manifester votre intérêt. Pour ce faire, votre nom, vos coordonnées téléphoniques ainsi que le montant soumissionné doivent nous être remis dans une enveloppe cachetée, en y mentionnant le ou les items qui vous intéresse(nt). La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune obligation envers le, la ou les soumissionnaire(s).

Aussi, vous devrez vous charger vous-mêmes du chargement et du transport pour chacun de ces items.

CAMPAGNE D'EMBELLISSEMENT DE NOTRE MILIEU IMMÉDIAT

La Municipalité de Val-Racine invite chacun de ses résidents et résidentes à faire sa propre campagne d'embellissement devant sa maison, ses bâtiments et dans son environnement immédiat. Des arbres brisés, une clôture branlante ou tombée, des traîneries laissées là par l'hiver, par exemple, attirent le regard, mais pas pour les bonnes raisons!



Ça ne coûte rien ou si peu d'acheter des plantes annuelles ou tout simplement de mettre en valeur les vivaces, de nettoyer devant son terrain, et ça rapporte beaucoup : fierté personnelle et civique, exemple donné aux enfants, aux passants et aux visiteurs, entre autres, comme activité physique et respirer notre bon air pur. Félicitations à celles et ceux qui le font déjà.

C'est dans cet esprit que pour la deuxième année consécutive, la Municipalité installera et entretiendra cet été des jardinières suspendues pour donner un peu de vie et de couleur au cœur du village. Le printemps est arrivé, profitons-en !

COLLECTE DES ENCOMBRANTS – 30 MAI



(photo MRC du Granit)

Le 30 mai, la collecte des gros rebuts sera effectuée de porte en porte sur tout le territoire de la municipalité de Val-Racine, **excluant le secteur Montagnais***.

Quelques jours avant la collecte, disposez vos gros rebuts devant votre propriété, mais non sur l'emprise du chemin. Les encombrants sont de gros objets dont on veut se départir, comme par ex., des meubles, matelas, toilette défectueuse, pneu sans jante de roue, etc.

***Les propriétaires du secteur Montagnais** (chemins de la Forêt-Enchantée, au Bois-Dormant et rang des Haricots) **recevront sous peu une lettre à ce sujet et à leur attention** (n'hésitez pas à nous contacter au bureau municipal si au cours de la semaine précédant le 30 mai, vous n'avez toujours pas reçu votre lettre). De plus, **aucun gros rebut ne doit** se retrouver près ou dans les conteneurs à déchets et à recyclage.

Les objets interdits lors de la collecte des encombrants sont :

- Les objets contenant des produits réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.) Il faut contacter la Ressourcerie du Granit au **1 819 583-6615** pour la cueillette sans frais de ceux-ci.
- Pour les résidus domestiques dangereux (pots de peinture, piles, huiles usées, etc.), la cueillette se fera vers la mi-août. Nous vous transmettrons des précisions à ce sujet dans les prochains mois.

Nous vous rappelons cet extrait de l'article 77 du règlement n° 289 concernant le bon ordre et la paix publique :

« Il est interdit à toute personne de jeter, de déposer ou d'abandonner, ou de permettre qu'il soit jeté, déposé ou abandonné, des débris de construction, de démolition ou des déchets dans un endroit public, dans un endroit privé qui n'est pas le sien ou dans un conteneur non prévu à cette fin. »

☞ L'amende s'élève à 500 \$ pour les contrevenants.

L'ADHÉSION DE VAL-RACINE À L'ENTENTE SUR L'ACCÈS ABORDABLE AU LAC MÉGANTIC ET AU LAC AUX ARAIGNÉES

Comme vous l'avez peut-être lu dans les médias locaux, les propriétaires d'embarcation à moteur qui voudront se rendre sur les lacs Mégantic et aux Araignées cet été devront auparavant la faire laver dans l'une des 4 stations de lavage situées au carrefour giratoire de Nantes (2), à la marina de Lac-Mégantic et à Frontenac (accès Sachs-Mercier).

Les 4 municipalités riveraines (Piopolis, Marston, Lac-Mégantic et Frontenac) offriraient les trois options suivantes aux autres municipalités de la MRC :

1. aucune implication de la municipalité : chaque propriétaire d'embarcation devant payer 50 \$/lavage;
2. chaque municipalité adoptant sa manière de rembourser la totalité ou une partie du coût d'une carte annuelle au prix de 200 \$;
3. payer 2 000 \$ aux municipalités riveraines pour que les propriétaires d'embarcation de Val-Racine n'aient qu'à déboursier une carte au tarif résident à 25 \$.

Considérant notre population qui est actuellement de 167 personnes et comportant peut-être 10 propriétaires d'embarcation, nous avons estimé qu'en remboursant 50% de la carte annuelle de 200 \$, soit 100 \$, tout propriétaire d'embarcation prévoyant aller sur le lac plus de 4 fois est avantagé par cette formule.

Exemple, si un citoyen achète la carte annuelle de 200 \$ chez Pro Nature, se fait rembourser 100 \$ par la municipalité et va 10 fois sur le lac, ça lui revient donc à 10 \$/lavage. Il devra cependant ne pas trop attendre pour demander son remboursement s'il achète une carte à 200 \$ puisque la municipalité a fixé à 1 000 \$ la limite budgétaire pour le remboursement de 10 cartes.

Les 4 municipalités riveraines ne nous ont pas laissé suffisamment de temps pour effectuer un sondage auprès de la population et nous permettre de prendre une décision basée sur des données plus complètes quant au nombre de propriétaires d'embarcation sur le territoire de la municipalité. Nous nous ajusterons en 2023 après l'expérience de 2022. Même pour Piopolis et les trois autres municipalités, il s'agit d'une première. De leur propre aveu, il y a des approximations dans l'estimation des coûts annuels.

UNE DEMANDE DU GUIDE DE PAR ICITTE (LE BOTTIN DU GRANIT)



Avec l'arrivée en grand nombre des numéros de cellulaire et de téléphonie par internet, les artisans du *Guide de par Icite* constatent qu'il devient de plus en plus difficile d'obtenir les numéros de téléphone des citoyens et des entreprises. Si vous désirez que votre numéro de téléphone soit publié dans le Bottin du Granit, veuillez aviser dès que possible Mme Mélanie Gagné, chargée de projet, au 819 582-2980.

MINI-COMPOSTELLE MÉGANTIC - OFFRE D'EMPLOI

Cherche un(e) étudiant(e) pour travailler au Centre communautaire de Val-Racine au bureau du Mini-Compostelle. Contactez le 819 657-1039.

- Compétences recherchées :
- 30 heures/semaine à 15 \$ de l'heure
 - Être âgé(e) entre 15 ans et 30 ans
 - Être ponctuel(le), autonome et débrouillard(e)
 - Aimer le travail d'équipe
 - Démontrer une bonne maîtrise de l'environnement informatique



DES NOUVELLES DE LA RICEMM :



La RICEMM et la ville de Sherbrooke ont développé une nouvelle certification qui sera déployée auprès des entreprises du grand territoire de la Réserve qui allient leurs besoins en éclairage et la protection de l'environnement nocturne.

Dans le cadre des accompagnements réglementaires offerts par l'équipe de la RICEMM aux entreprises, celles-ci recevront des solutions d'éclairage personnalisées pour atteindre les normes en vigueur. De nouveaux commerces obtiendront ainsi la désignation « Ami du ciel étoilé » et seront mis en valeur pour leur contribution à la protection de notre environnement nocturne et à la qualité de vie de notre région.

Pour plus d'informations ou soumettre la candidature de votre entreprise à la certification, consultez le : cieletoilemontmegantic.org.



Bonne fête à toutes les mamans, les belles-mamans et les grands-mamans de Val-Racine et d'ailleurs!

